

# Versement des subventions et paiement des prestataires

La DAC Martinique, en cohérence avec le communiqué de presse du ministère de la Culture du 18 mars dernier, met tout en œuvre, malgré le contexte actuel de réouverture partielle de ses services et de fermeture de l'accès aux publics, afin de maintenir une activité financière permettant de verser les subventions attendues par les structures culturelles, en particulier les plus fragiles d'entre elles, et de payer ses prestataires.

Nous accomplissons actuellement un télétravail avec notifications dématérialisées afin de transmettre les dossiers pour paiement au comptable public. Nos services restent joignables par courriel pour plus d'informations.